



## Annonce d'arrêts et décisions

La Cour européenne des droits de l'homme communiquera par écrit un arrêt le mardi 15 février et trois arrêts et / ou décisions le jeudi 17 février 2022.

*Les communiqués de presse et le texte des arrêts et décisions seront disponibles à partir de 10 heures (heure locale) sur le site Internet de la Cour ([www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)).*

### Mardi 15 février 2022

#### [Anatoliy Marinov c. Bulgarie \(requête n° 26081/17\)](#)

Le requérant, Anatoliy Tsvetankov Marinov, est un ressortissant bulgare né en 1975. Il réside à Sofia.

L'affaire concerne le refus par les juridictions internes de lui restituer le droit de vote dont il s'était vu privé en 2000 lorsqu'il avait été placé sous tutelle partielle à raison de problèmes psychiatriques.

Invoquant l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres) à la Convention européenne des droits de l'homme, M. Marinov voit dans l'interdiction de voter qui lui a été faite une violation de ses droits.

### Jeudi 17 février 2022

#### [D'Amico c. Italie \(n° 46586/14\)](#)

La requérante, Immacolata Filomena D'Amico, est une ressortissante italienne née en 1938. Elle réside à Matera (Italie).

Depuis le décès de son mari, M<sup>me</sup> D'Amico perçoit, en sa qualité de survivante, un pourcentage de la pension de retraite de ce dernier. L'affaire concerne l'adoption de la loi n° 296/2006 qui a modifié les méthodes de calcul de la pension en question tandis que l'instance que l'intéressée avait introduite à cet égard était encore pendante devant les juridictions internes. Les autorités italiennes adoptèrent les modifications législatives litigieuses alors que M<sup>me</sup> D'Amico avait déjà obtenu gain de cause en première instance mais avant l'examen de l'appel qui avait été interjeté, ce qui aboutit à l'infirmité du jugement initialement rendu en sa faveur.

Invoquant l'article 6 (droit à un procès équitable) de la Convention européenne, la requérante voit dans cette nouvelle loi, qui a modifié une jurisprudence constante pendant que son instance était pendante, une atteinte à son droit à un procès équitable.

#### [Y c. Pologne \(n° 74131/14\)](#)

Le requérant, Y, est un ressortissant polonais né en 1969. Il réside dans la région Île-de-France.

L'affaire concerne les demandes formulées par lui, homme transgenre, en vue de faire retirer de son acte de naissance la mention du sexe qui lui a été assigné à la naissance, ou d'obtenir un nouvel acte de naissance.

Invoquant les articles 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et 14 (interdiction de la discrimination) de la Convention, Y se plaint de la mention sur son acte de naissance du sexe qui lui a été assigné à la naissance et voit dans le refus de lui délivrer un nouvel acte de naissance une discrimination par rapport aux enfants adoptés qui peuvent s'en voir délivrer un.

### Gribben c. Royaume-Uni (n° 28864/18)

L'affaire concerne l'effectivité d'une enquête menée sur des coups de feu mortels tirés par des soldats britanniques en Irlande du Nord.

La requérante, Sally Gribben, est une ressortissante irlandaise née en 1961. Elle réside à Dungannon (Irlande du Nord, Royaume-Uni). Son frère, Martin McCaughey, fut tué le 9 octobre 1990 par des coups de feu tirés par des soldats d'une unité spécialisée de l'armée britannique qui effectuaient une opération de surveillance de nuit dans une ferme. Une enquête fut menée et se conclut en mai 2012 par un verdict unanime d'« homicide licite ».

Invoquant l'article 2 (droit à la vie/enquête), M<sup>me</sup> Gribben soutient que les autorités n'ont pas mené d'enquête effective sur les circonstances du décès de son frère.

---

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int). Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur Twitter [@ECHR\\_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

#### Contacts pour la presse

[echrpress@echr.coe.int](mailto:echrpress@echr.coe.int) | tel : +33 3 90 21 42 08

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)

Neil Connolly (tel : + 33 3 90 21 48 05)

Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)

**La Cour européenne des droits de l'homme** a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.